



**COMMUNE
DE RUE**

Election complémentaire au Conseil communal

Suite à la démission de Monsieur Christophe Martin, le Conseil communal convoque le corps électoral de la commune de Rue en vue d'une élection complémentaire le **dimanche 25 septembre 2022** afin de pourvoir le siège vacant.

Conformément aux dispositions légales, la ou les liste (-s) portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins 20 citoyens/citoyennes actifs/actives jusqu'au **mardi 16 août 2022, à 12h00**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer par écrit qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite. Si aucune liste ou plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire (majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au second tour). Si aucune liste n'est déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible. Un éventuel second tour de scrutin est d'ores et déjà fixé au **dimanche 16 octobre 2022**.

Le Conseil communal

Rue, le 19 juillet 2022

Insertion dans la Feuille des avis officiels, affichage aux piliers publics communaux, sur Illiwap et sur le site internet.